

## Une petite adhésion pour de grands projets !!!

Créé au lycée en 1984, le **Foyer Socio-Éducatif** joue un rôle essentiel dans la vie de notre établissement. Régie par la loi de 1901 et administrée conjointement par des adultes et des élèves, cette association permet aux jeunes qui fréquentent le lycée de participer à diverses activités périscolaires. Le **F.S.E.** a donc pour but de leur permettre la découverte de pratiques éducatives enrichissantes, et ce faisant, de contribuer à leur épanouissement personnel, ainsi que de développer leur sens des responsabilités. L'action du **F.S.E.** s'inscrit pleinement dans le projet d'éducation à la citoyenneté.

Ainsi, dans le but de promouvoir la vie culturelle au lycée, divers clubs (théâtre en partenariat avec la MJC, club journal, club musique, ...) sont proposés aux élèves intéressés, la participation à ces clubs se faisant généralement après le repas de midi, avant la reprise des cours de l'après-midi ou le soir après 17 heures. Le FSE a financé en 2016 une formation au secourisme pour les élèves volontaires. Le club de musique fonctionne de mieux en mieux notamment grâce du matériel dont il avait besoin (achat d'instrument, ampli...). Cette année, le FSE a encore soutenu le Tremplin Lycéen en partenariat avec l'association Compos Lycéennes. De plus, un tournoi de football a eu lieu sur le temps de midi et une finale professeurs / élèves s'est déroulée le 18 mai 2016.

Les activités du Foyer Socio-Educatif font l'objet, chaque année, d'un compte-rendu en Assemblée Générale, de l'année scolaire. A cette occasion est présenté pour approbation, le bilan moral et financier de l'exercice clos, et est soumis au vote le budget prévisionnel de l'exercice suivant. On procède également à l'élection du **Bureau du Foyer**, c'est-à-dire l'ensemble des membres actifs, adultes et élèves, de l'association.

Une Assemblée Générale a eu lieu le 6 octobre 2016 et un nouveau bureau a été élu. La participation financière pour l'adhésion de votre(s) enfant(s) au **F.S.E.**- adhésion qui seule lui (leur) permettra de profiter des avantages du Foyer et de participer à l'ensemble de ses activités - est fixée à 8 € par enfant et par an (12 € pour 2 enfants d'une même famille, 3 € par enfant supplémentaire). Les élèves boursiers bénéficient de la gratuité. Rappelons enfin que toute adhésion à une association ne peut être que facultative et volontaire.

**Présidente** : Valérie de Rochegonde

**Vice-Président** : Nathan Leroy

**Trésorière** : Sylvie Martin

### Bulletin d'adhésion au FSE pour l'année scolaire 2016 - 2017

Je soussigné(e) M. – Mme \_\_\_\_\_

responsable légal de l'élève : \_\_\_\_\_  
(Indiquer nom et prénom de l'élève)

classe en 2016 - 2017 : \_\_\_\_\_

souhaite que mon enfant soit membre du FSE pour l'année scolaire 2016-2017 et joins en règlement un chèque à l'ordre du FSE du Lycée Marie Curie pour un montant de \_\_\_\_\_ Euros

Date et signature du responsable légal :

### Justificatif de règlement de l'adhésion au FSE pour l'année scolaire 2016 - 2017

Je soussignée, Mme MARTIN, trésorière du **FSE** du Lycée Marie Curie, reconnais avoir perçu la somme de \_\_\_\_\_ Euros au titre de l'adhésion de l'élève :

\_\_\_\_\_ Classe 2016 - 2017 : \_\_\_\_\_  
(Indiquer nom et prénom de l'élève)

au Foyer Socio-Educatif du Lycée Marie Curie pour l'année scolaire 2016 - 2017.

Date et cachet du FSE: